

**Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Forgeot**  
**Séance du 16 Avril 2026**

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Absent(s) représenté(s) : 01

Absent(s) : 00

Date de la convocation :

10 avril 2026

Délibération n°

2026/19

Secrétaire de séance : ROY DE LACHAISE Ombeline

Objet de la délibération :

**Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

*L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie, sous la présidence de :*

DEGRANGE Olivier, Maire

Présents : BERTHELARD Virginie, BOISSOT Cyril, BUAN Nicolas, DOS SANTOS Cédric, DOS SANTOS Vera Lucie, MAUNY LABILLE Emilie, PEDREIRA Agostinho, ROY DE LACHAISE Ombeline et VERMEIRE Catherine

Procurator(s) : PILLOT Gilles (a donné pouvoir à DEGRANGE Olivier)

Absent(s) : Néant

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-15 modifié par Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 – art. 1 ;

**Vu** le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de chaque séance de Conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal du 20 mars 2026 a été établi et adressé à chaque élu, sous forme de projet, en amont du présent Conseil.

Il convient que les membres de l'assemblée le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité, **décide**

- **d'approuver** le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 20 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,  
Ombeline ROY DE LACHAISE

Le Maire,  
Olivier DEGRANGE

- Lachaise -

  
